

Appel à Projet Bourse Saif pour la jeune création

Présentation de la Société des auteurs des arts visuels et de l'image Fixe

Créée en 1999, la **Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe - Saif** - est une société civile dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteurs des arts visuels. Elle perçoit pour le compte de ses auteurs les droits collectifs (copie privée, droit de reprographie, droit de prêt en bibliothèque et télévision par câble) et intervient également pour la gestion des autres droits d'auteur (droits audiovisuels, droits Internet, droit de suite, droit de reproduction et droit de présentation publique). Elle représente aujourd'hui plus de 7 000 auteurs de tous les arts visuels : architectes, designers, photographes, dessinateurs, illustrateurs, graphistes, peintres, plasticiens, sculpteurs, ... dont 4800 photographes.

Depuis sa création la Saif œuvre pour la protection et la défense du droit d'auteur et entretient un dialogue permanent avec les diffuseurs et les institutions nationales et internationales pour faire entendre la voix des auteurs ; elle joue également un rôle important dans la vitalité artistique et culturelle en France en soutenant des actions d'aide à la création et à la diffusion des œuvres, des actions de formation des artistes et le développement de l'éducation artistique et culturelle.

En 2019, la Saif fête ses 20 ans et souhaite, à cette occasion, renouveler son intérêt envers la jeune création en proposant une bourse, ouverte aux étudiants et diplômés de l'ENSP depuis 2016.

Les acteurs de la création de la Saif sont les artistes, qui l'ont construite autour d'une notion très collective de défense des droits d'auteur. Cette origine définit une part de la *personnalité* et des actions de la Saif. C'est grâce à cette mutualisation des ressources que la Saif construit des outils communs afin de défendre et diffuser les œuvres des artistes.

Cette bourse est ainsi aussi pensée pour mettre en valeur la notion du commun, du collectif, de l'objectif partagé. Les projets proposés devront donc faire écho à ce concept.

DOTATION

Cette bourse vise à encourager le développement d'un travail photographique déjà engagé qui nécessite un appui pour en finaliser la création.

Afin d'accompagner la réalisation des trois projets sélectionnés, elle s'élève à 5.000€, reparti ainsi : 3000€ pour le lauréat, 1000€ pour chacun des 2 finalistes.

Une **publication des travaux des trois finalistes** rendra également compte de cette sélection.

CANDIDATURE

Étape 1

Chaque candidat doit soumettre un dossier de candidature (format pdf), nommé de la façon suivante NOM_PRENOM et composé :

- › d'une courte biographie
- › d'une note d'intention représentative du projet qu'il souhaiterait poursuivre
- › d'un portfolio d'au minimum 8 images (photos légendées en HD)

Le **dossier de candidature doit être adressé avant le 4 mars 2019** par Wetransfer aux deux adresses suivantes :

lucile.guyomarch@ensp-arles.fr

- actionculturelle@saif.fr
en précisant en objet de l'envoi «Bourse Saif pour la jeune création».

La sélection des 3 finalistes sera réalisée par la Saif conjointement avec l'ENSP au mois de mars 2019.

Étape 2

De mars à avril 2019, les 3 finalistes développeront leur projet.

Le dossier final se composera de :

- › 10 images minimum
- › un texte de présentation descriptive du projet

Le lauréat sera sélectionné au début du mois de mai 2019 par un jury composé de professionnels de l'image et de la photographie, issus du milieu de l'édition, des médias et de la création artistique.

REMISE DE PRIX

L'annonce du lauréat ainsi que la remise du prix de la Bourse Saif pour la jeune création auront lieu début juillet, au sein de l'ENSP, lors de la semaine d'ouverture des Rencontres de la Photographie.

CONTACT

Pour la Saif, Sara Giuliattini : actionculturelle@saif.fr 01 44 61 07 82

Pour l'ENSP, Lucile Guyomarch : lucile.guyomarch@ensp-arles.fr / 04 90 98 49 49